



Commune de Garons

Avis d'enquête publique unique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et sur les projets de zonages d'assainissement de Garons

Par arrêté municipal en date du 28 juillet 2025, il sera procédé à une enquête publique unique sur le projet de PLU et sur les projets de zonages d'assainissement de Garons.

Cette enquête publique unique se déroulera du mercredi 1^{er} octobre 2025 au lundi 3 novembre 2025, soit pendant 34 jours. M. François Chapelle, directeur général retraité de la chambre d'agriculture du Gard, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Mr le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, Mme Jeanine Riou a été désignée commissaire enquêteur suppléant.

Le projet de PLU arrêté et les projets de zonages d'assainissement seront tenus à la disposition du public sur support papier et sur poste informatique, en mairie, Grand Rue, BP22, 30128 Garons aux jours et heures d'ouverture accompagné des registres d'enquête soit :

- Les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Les mardis de 8h30 à 12h00 et de 15h00 à 18h00
- Les jeudis de 8h30 à 12h00 (fermeture le jeudi après-midi)

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur les registres. Les observations pourront également être adressées par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Garons.

Les dossiers dématérialisés de l'enquête publique seront aussi disponibles, pour le PLU et les zonages d'assainissement, sur le site internet de la commune à l'adresse suivante <https://garons.fr>.

Un registre dématérialisé pour le PLU et pour les zonages d'assainissement seront également mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6520>. Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante: enquete-publique-6520@registre-dematerialise.fr. Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous.

Pendant l'enquête, le commissaire enquêteur se tiendra en mairie à la disposition du public pour recevoir les déclarations et observations :

- Le mercredi 1^{er} octobre 2025 de 9h00 à 12h00
- Le jeudi 16 octobre 2025 de 9h00 à 12h00
- Le lundi 3 novembre 2025 de 14h00 à 17h00

Les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès réception en mairie. A l'issue de cette enquête publique et après d'éventuelles modifications pour tenir compte des résultats de l'enquête et des avis des personnes publiques associées et consultées, les décisions pouvant être adoptées seront :

- L'approbation du PLU par le Conseil Municipal de Garons
- L'approbation des zonages d'assainissement par Nîmes Métropole.